
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

18 FEVRIER > 03 MARS 2025

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)



mercredi 19 février
2025

Compostage à domicile : des bacs en bois recyclé proposés aux habitants (397 mots)

Afin d'encourager les habitants ayant un jardin à installer un bac de compostage à domicile, les communautés de communes du Pays de Colombey et du...

Page 5



jeudi 20 février
2025

L'activité physique adaptée se développe sur le territoire (439 mots)

L'Activité physique adaptée (APA) s'adresse aux personnes éloignées du sport en raison de problèmes de santé, d'un handicap ou d'une pathologie...

Page 6



vendredi 21 février
2025

Le marché intercommunal fait étape à Maizières ce vendredi 21 février (289 mots)

Depuis plusieurs années, la communauté de communes de Moselle et Madon organise les Marchés de Moselle et Madon, un rendez-vous mensuel valorisant le...

Page 7



lundi 24 février
2025

Des rendez-vous de quartiers pour sensibiliser les habitants au tri (374 mots)

Samedi 15 février, la communauté de communes de Moselle et Madon a lancé une initiative de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets...

Page 8

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(6 articles)



mardi 18 février
2025

Débat d'orientation budgétaire : la commune maîtrise son budget (415 mots)

Le conseil municipal de février s'est tenu en salle d'honneur de la mairie. Plusieurs points ont été abordés, notamment le budget prévisionnel du...

Page 10



mardi 18 février
2025

Une Maison des assistantes maternelles a ouvert ses portes (258 mots)

En complément des trois assistantes maternelles à domicile présentes sur Viterne, la Maison des assistantes maternelles (MAM) Les Kalines a ouvert...

Page 12

La gestion du gymnase du lycée sera assurée par la communauté de communes (237 mots)

Page 13



mercredi 19 février
2025

Le conseil municipal s'est réuni le 5 février 2025 et a adopté sept délibérations portant sur des sujets variés. Les élus ont validé la prise en...



mercredi 26 février
2025

Travaux, emploi et éducation : les décisions du conseil (249 mots)

Lors du conseil municipal, les élus ont adopté douze délibérations concernant divers projets, recrutements et financements. Parmi les décisions...

Page 14



lundi 3 mars 2025

Création d'aires de fitness et de bornes de recharge électrique (329 mots)

► Le conseil municipal valide le projet de création d'aires de fitness (équipements sportifs de proximité) et le plan de financement, les demandes...

Page 15



lundi 3 mars 2025

Nouvelle école, vente de l'ancien atelier municipal : les élus ont décidé (353 mots)

Le premier point abordé concernait le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de future école élémentaire . Prévus à l'angle des...

Page 16

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—PAYS DE COLOMBEY-LES-BELLES ET SUD TOULOIS

Compostage à domicile : des bacs en bois recyclé proposés aux habitants

Afin de favoriser le compostage domestique, trois com'com (Pays de Colombey et du Sud Toulinois, Moselle et Madon, Saintois) se sont associées à La Fabrique, une entreprise à but d'emploi, pour proposer aux habitants des composteurs fabriqués localement à partir de bois recyclé.

Afin d'encourager les habitants ayant un jardin à installer un bac de compostage à domicile, les communautés de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST), de Moselle et Madon et du Saintois ont mis en place un partenariat avec La Fabrique, entreprise à but d'emploi située à Bulligny.

Des composteurs 100 % locaux et 100 % réemploi

C'est La Fabrique qui a créé et réalisé, dans leurs propres ateliers, ces composteurs individuels d'une capacité de 500 litres. Ils ont été réalisés en bois de palettes en pin, issues du réemploi (sans traitement) et autoclave classe 3 pour les poteaux.

Mesurant 80 cm de haut, de long et de profondeur, ils sont livrés en kit et sont à monter soi-même.

Tarif préférentiel

Les habitants de ces trois territoires peuvent acquérir un

composteur individuel, simple à monter, au tarif préférentiel de 50 € (prix initial 60 €, - 10 € pris en charge par la com'com).

Les habitants peuvent réserver et retirer leur composteur sur rendez-vous.

► Pour la com'com de Colombey et du Sud Toulinois : à La Fabrique (2 route de Crézilles à Bulligny) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

► Pour la com'com de Moselle et Madon : au siège de la com'com de Moselle et Madon à Neuves-Maisons.

► Pour la com'com du Saintois : au siège de la com'com du Pays du Saintois à Tantonville.

Des salariés formés

« Afin de pouvoir conseiller les habitants venus leur acheter leur propre composteur individuel et pouvoir répondre à leurs questions, j'ai formé une

dizaine de salariés de La Fabrique fin janvier aux bases du compostage lors d'un atelier, proposé par la Covalom, sur les "Clés de la réussite d'un bon compost". Pourquoi composter ? Quoi mettre au compost ? Comment aérer son composteur ? etc. », déclare Thomas Dethorey du service déchets ménagers, Covalom. ■



Une équipe formée et prête à accueillir, conseiller et accompagner les habitants venus acheter un composteur individuel.

Plus d'info et bon de commande sur le site <https://www.pays-colombey-sudtoulinois.fr/page/composter>





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—MOSELLE ET MADON

L'activité physique adaptée se développe sur le territoire

L'Activité physique adaptée (APA) se développe pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, souffrant de maladies chroniques ou en convalescence après une opération. Encadrée par des professionnels, elle permet à chacun de pratiquer une activité physique en toute sécurité.

L'Activité physique adaptée (APA) s'adresse aux personnes éloignées du sport en raison de problèmes de santé, d'un handicap ou d'une pathologie invalidante. Contrairement aux disciplines sportives classiques, elle s'adapte aux capacités et aux besoins spécifiques de chaque individu. « Ici, c'est l'activité qui s'adapte à la personne, et non l'inverse », explique Thierry Jacquot, référent maison sport-santé Moselle et Madon.

Initialement destinée aux patients en milieu médical, l'APA s'élargit aujourd'hui à un public plus large, y compris les jeunes en prévention des risques liés à la sédentarité.

Les séances, encadrées par des professionnels diplômés, peuvent être prescrites par un médecin et prises en charge par la région Grand Est dans le cadre du dispositif Prescri-Mouv.

Des structures locales mobilisées

À Neuves-Maisons, le complexe privé Aktiv'Forme accueille ces séances avant d'orienter les pratiquants vers une offre plus classique d'APA.

L'APA peut aussi être pratiquée via des associations, sur simple adhésion. Des structures locales, telles que AQUA'MM et le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), proposent des ateliers spécifiques : aquagym santé, Pilates pré et postnatal, bien-être et équilibre pour les seniors.

D'autres associations, comme le CEPA de Neuves-Maisons, participent également à l'offre de pratiques adaptées.

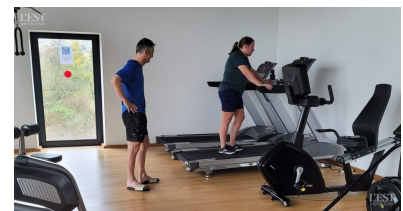
Pour faciliter l'accès à ces activités, des conventions ont été mises en place avec la Ligue contre le cancer, le Centre médico-psychologique (CMP) et la Mission locale afin d'accompagner les jeunes en recherche d'emploi. Thierry Jacquot réalise un bilan physique des demandeurs et assure le lien avec les professionnels de santé et les structures concernées.

Sensible aux bienfaits de l'APA, la communauté de communes s'investit activement dans son développement.

Une formation d'animateurs APA est proposée aux associations sportives du territoire, en partenariat avec des médecins,

des kinésithérapeutes et des enseignants spécialisés. En parallèle, la collectivité a recruté un enseignant APA, Valentin Morlot, chargé de structurer et renforcer l'offre. Parmi ses missions, la création d'un « cours passerelle » entre Prescri-Mouv et l'APA classique, un dispositif intermédiaire destiné aux patients en transition vers une activité physique régulière.

Avec ces initiatives, la communauté de communes ambitionne de rendre l'APA accessible au plus grand nombre et de favoriser la reprise durable d'une activité physique adaptée et bénéfique. ■



Thierry Jacquot, référent de la maison sport santé de Moselle et Madon, a monté un programme d'activité physique adaptée pour une jeune femme demandeuse.

Renseignements auprès de Thierry Jacquot au 03 83 47 98 95.





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—MOSELLE ET MADON

Le marché intercommunal fait étape à Maizières ce vendredi 21 février

Chaque mois, la communauté de communes de Moselle et Madon organise un marché itinérant mettant à l'honneur les producteurs et artisans locaux. La prochaine édition se tiendra ce vendredi, dès 16 h, à Maizières et rassemblera une vingtaine d'exposants.

Depuis plusieurs années, la communauté de communes de Moselle et Madon organise les Marchés de Moselle et Madon, un rendez-vous mensuel valorisant le savoir-faire des artisans locaux et des producteurs fermiers du territoire. Chaque mois, cet événement se tient dans une commune différente du territoire intercommunal, favorisant ainsi une consommation locale, qualitative et responsable.

« Une belle opportunité »

Le prochain marché se déroulera le vendredi 21 février dans la salle polyvalente de Maizières. Une vingtaine de producteurs, fermiers et artisans proposeront leurs produits aux visiteurs. Si la communauté de

communes assure la logistique et la communication autour de ces marchés, l'organisation pratique revient aux communes hôtes, qui mettent à disposition un lieu, prévoient des animations et accueillent les exposants.

Thierry Weyer, vice-président en charge de l'agriculture au sein de la communauté de communes, souligne « le succès croissant de ces marchés » et rappelle que les producteurs et artisans intéressés peuvent encore s'inscrire pour y participer. « Ces marchés sont une belle opportunité pour les habitants de découvrir et consommer localement, tout en permettant aux producteurs de faire connaître leur savoir-faire », précise-t-il.

Les saveurs locales s'invitent à Maizières !

Venez découvrir le meilleur du terroir lors du prochain Marché de Moselle et Madon. Une occasion unique de rencontrer des producteurs et artisans passionnés tout en soutenant l'économie locale. ■



Thierry Weyer (au centre) invite tous les habitants à venir au prochain marché de Moselle et Madon, prévu le 21 février à Maizières.





DU PAYS DE SEL AU SAINTOIS—MOSELLE ET MADON

Des rendez-vous de quartiers pour sensibiliser les habitants au tri

L'opération intitulée « rendez-vous en bas de chez vous », organisée en partenariat avec les villes de Neuves-Maisons, Messein, Chaligny, permet aux habitants de bénéficier de conseils en matière de tri et de compostage, avec des actions tout près de chez eux.

Samedi 15 février, la communauté de communes de Moselle et Madon a lancé une initiative de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets ménagers dans le quartier du Haut de Pesse à Neuves-Maisons.

Cet événement s'inscrit dans un programme intitulé « rendez-vous en bas de chez vous », organisé en partenariat avec les villes de Neuves-Maisons, Messein et Chaligny, ainsi que les bailleurs sociaux, le service prévention et Covalom, le service chargé des déchets ménagers de la communauté de communes.

Comprendre l'importance du tri

L'objectif de ces rencontres est de sensibiliser les habitants à l'importance du tri et de la réduction des déchets de manière conviviale et participative.

Pour cela, plusieurs activités sont proposées au pied des immeubles : une chasse au trésor

sur le thème du tri, des conseils pratiques dispensés par des experts en gestion des déchets, ainsi qu'une dégustation originale de cookies à base de farine de pain, une manière ludique de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces rendez-vous se poursuivront dans différents quartiers des trois communes partenaires, avec des dates fixées jusqu'au mois d'avril.

Ce programme vise à renforcer les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et à encourager les habitants à adopter des réflexes plus respectueux de l'environnement.

Bien utiliser les composteurs

La mise en place de composteurs partagés, notamment à Messein, est également au cœur de cette initiative, pour offrir aux habitants des solutions concrètes de valorisation des déchets organiques.

Avec ces « rendez-vous en bas de chez vous », la communauté de communes de Moselle et Madon espère faire de la réduction des déchets une priorité collective... et durable. ■



Les habitants échantent avec les animateurs de la CCMM sur les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets lors d'une rencontre en pied d'immeuble.

Pour toute information complémentaire, les habitants des communes concernées peuvent contacter le service déchets ménagers de Covalom au 03 54 95 62 41 ou par mail à secretariat@covalom.fr.



BORNES DE RECHARGE, ÉVITER UNE FRACTURE TERRITORIALE

Le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle entre dans la phase active du Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. À l'horizon 2035, près de 2 500 bornes (hors Métropole du Grand Nancy) devraient être mises en place. Les communautés de communes du Sel et Vermois et de Moselle et Madon ouvrent le bal.

Par Emmanuel VARRIER



«Le parc de véhicules électriques en circulation dans le département (hors métropole) serait de près de 19 000 véhicules en 2026 et près de 43 000 en 2030», assure Stéphane Cunat, directeur du SDE 54.

© Emmanuel Varrier

Éviter une fracture territoriale en matière d'aménagement de bornes de recharge de véhicules électriques! C'est l'objectif affiché du SDIRVE (Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques) de Meurthe-et-Moselle élaboré par le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) et la Métropole du Grand Nancy dès le mois de novembre 2022 et publié en octobre 2023. Les deux structures sont les autorités concédantes du service public de la distribution publique d'électricité en

Meurthe-et-Moselle auxquelles s'ajoute la région d'électricité de la commune de Saulnes. Le périmètre d'intervention du SDE 54 couvre 15 EPCI de Meurthe-et-Moselle (*) soit 570 communes et près de 475 000 habitants. «L'ambition de ce document était de dresser un diagnostic et des pistes d'actions pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire de la Meurthe-et-Moselle.» Dans son bureau du Centre Delta Affaires de Pompey, Stéphane Cunat, directeur du SDE 54 et responsable du pôle technique, sait qu'aujourd'hui

la visite supérieure, celle de la phase opérationnelle, est réellement lancée. À la fin de l'année dernière, les communautés de communes du Sel et Vermois et de Moselle et Madon ont été les premières à se voir annoncer le déploiement sur leur territoire de bornes de recharges publiques pour véhicules électriques via le réseau de recharge Connect & Go. Vingt-huit bornes sur le territoire de la communauté de communes du Sel et Vermois et vingt-quatre sur celui de Moselle et Madon. «À l'horizon 2026, ce sont 830 bornes publiques qui seront déployées dans le département et l'objectif est d'atteindre les 2 500 à l'horizon 2030 hors métropole», assurait alors Christian Aries, le président du SDE 54. Suite à un appel public à initiative privée, c'est l'UEM (Usine d'électricité de Metz) qui a été sélectionnée pour installer (avec le soutien de Citéos) ce réseau de bornes de recharge. «Nous sommes un décarbonneur, toute notre activité est tournée vers la transition énergétique. Depuis une dizaine d'années, nous nous sommes lancés dans la mobilité électrique et nous avons accéléré il y a deux ans», explique Stéphane Kilbertus, le directeur général d'UEM. L'opérateur a déjà réalisé le réseau de bornes de recharge publiques de l'EuroMétropole de Metz.



Le réseau Connect & go pourrait rapidement être déployé dans d'autres EPCI présents dans le périmètre du SDE 54.

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EFFICIENTE

«Ce que nous allons réaliser sur les territoires de Sel & Vermois et de Moselle et Madon sera similaire à ce que nous opérons dans l'agglomération messine. C'est un travail de proximité avec une vision globale des choses pour obtenir un maillage optimal répondant aux réels besoins et notamment dans les zones rurales», assure Stéphanie Schmitt, cheffe de projet Connect & Go à UEM. Le déploiement du réseau est annoncé de mai à octobre prochain. D'autres EPCI du périmètre d'intervention du SDE 54 devraient suivre. «Notre compétence pour la création et l'entretien de bornes de recharge pour les véhicules électriques est relativement récente. C'est aujourd'hui un enjeu d'aménagement du territoire et il fallait élaborer une véritable stratégie départementale pour

faire face à l'évolution constante, du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables», explique l'ingénieur territorial directeur du SDE 54. D'après les chiffres prospectifs présents dans le SDIRVE de Meurthe-et-Moselle: «le parc de véhicules électriques en circulation dans le département (hors métropole) serait de près de 19 000 véhicules en 2026 et près de 43 000 en 2030. La croissance moyenne du parc de véhicules électriques serait de l'ordre de 32 %, soit un doublement du parc tous les trois ans en moyenne. Ce rythme plus

ou moins rapide de démocratisation du véhicule électrique, qui pourrait ainsi représenter près de 12 % du parc des véhicules particuliers immatriculés dans les EPCI du département (hors Métropole du Grand Nancy) en 2030, implique des travaux d'anticipation et de planification cohérents à l'échelle du territoire afin d'assurer une IRVE (Infrastructure recharge de véhicule électrique) adaptée aux besoins futurs.» Une anticipation qui aujourd'hui commence à se matérialiser sur les territoires. Ce n'est que le début...

« Le déploiement de bornes de recharge est un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

(*) : Le périmètre d'intervention du SDE 54 couvre 15 EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) : Communautés de communes du bassin de Pont-à-Mousson, du Pays du Saintois, de Moselle et Madon, de Pompey, du Sanon, de Sel et Vermois, de Meurthe-Mortagne-Moselle, de Seille et Mauchère-Grand couronné, de Vezouze en Piémont, de Lunéville à Baccarat, de Mad et Moselle, de Terres toulousaises, l'EPCI de Colombey, le SIVU de Badonviller et le SISCODELB.



Nos collaborateurs sont les Experts de votre quotidien. Nous vous accompagnons dans le Grand Est à :

Epinal - Metz - Nancy - Strasbourg - Thionville

Etre à votre écoute, c'est aussi être proche de vous.

La confiance est notre mot d'ordre.

Vous accompagner, notre raison d'être.

- » Expertise-comptable & Audit
- » Gestion RH & paie
- » Conseil juridique & fiscal
- » Expertise - Contentieux - Forensics
- » Transaction - Evaluation
- » Conseil & Gestion privée
- » Accompagnement diagnostic RSE

news.exconexiom@exco.fr

www.exco.fr

COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—NEUVES-MAISONS

Débat d'orientation budgétaire : la commune maîtrise son budget

Lors du conseil municipal de février, plusieurs dossiers ont été examinés, dont le budget prévisionnel du centre culturel, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et la cession d'un bien communal. Les grandes orientations du budget 2025 ont été débattues.

Le conseil municipal de février s'est tenu en salle d'honneur de la mairie. Plusieurs points ont été abordés, notamment le budget prévisionnel du centre culturel Jean-L'Hôte, fixé à 442 900 €. Cette approbation permet à la municipalité de solliciter des cofinancements auprès de l'État, de la région Grand Est et d'autres partenaires.

Le fonctionnement du Centre communal d'action sociale (CCAS) nécessitera 10 000 €, une somme qui sera versée mensuellement dans l'attente de la délibération du montant annuel définitif.

Bornes de recharge

Une convention a été signée avec la société UEM pour l'installation de huit bornes de recharge pour véhicules électriques dans la ville. Cette convention prévoit un revenu annuel de 300 € par borne pour la municipalité, ainsi qu'une perception de 5 % du chiffre d'affaires généré par leur utilisation.

Association

La salle de danse de la Maison de la vie associative sera mise à disposition de l'association de spectacle vivant Pocket 54. En contrepartie, cette dernière proposera des ateliers et des représentations à destination des habitants et des écoles.

Logement

La cession d'un appartement situé à l'école de Bure, appartenant au domaine privé de la commune, a suscité un débat. L'opposition a voté contre, estimant que le prix fixé à 51 000 € était trop bas. Le maire a rappelé que cette estimation avait été réalisée par les services de l'État et qu'une mise aux enchères n'était pas possible, car il ne s'agissait pas d'une saisie. Il a précisé que si des acquéreurs souhaitaient proposer un montant supérieur, ils devaient se manifester en mairie.

Patrimoine

L'École supérieure d'architecture de Nancy mènera une étude sur le patrimoine et l'architecture ouvrière de la ville. Une convention a été signée afin de permettre aux étudiants de travailler sur ce

projet et de présenter leurs conclusions à la fin du semestre.

Budget

Enfin, en prévision du vote du budget primitif de 2025 en mars, un débat d'orientation budgétaire s'est tenu. Les grandes lignes présentées mettent en avant une gestion maîtrisée malgré une baisse des dotations. Plusieurs travaux réalisés et à venir ont été évoqués, notamment la construction d'une nouvelle cantine scolaire et la mise en œuvre du programme Petite Ville de demain. ■



Huit bornes seront installées sur le territoire communal. Photo C. Dumas



DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—VITERNE

Une Maison des assistantes maternelles a ouvert ses portes

En complément des trois assistantes maternelles à domicile présentes sur Viterne, la Maison des assistantes maternelles (MAM) Les Kalines a ouvert ses portes le 19 novembre 2024. Cette structure accueille huit enfants sous la responsabilité de deux assistantes maternelles expérimentées, Karine Carré et Aline Dezest.

Karine Carré, ancienne électro-nicienne dans l'armée de l'air, et Aline Dezest, auparavant aide-soignante au CHU, exercent depuis treize ans en tant qu'assistantes maternelles agréées à domicile, sur la commune d'Heillecourt. Fortes de leurs expériences et de leurs formations, elles ont conçu un projet d'accueil dans un cadre collectif et familial, entière-

ment dédié au bien-être des enfants.

L'ouverture de cette MAM a été rendue possible grâce à la mise à disposition d'un local à Viterne. Initialement vide, il a nécessité un aménagement complet. En collaboration étroite avec la mairie, la Protection maternelle et infantile (PMI) et la Caisse d'allocations familiales (CAF), le lieu a été entièrement rénové pour offrir un environnement adapté aux jeunes enfants.

La MAM fonctionne sous le statut associatif. Chaque parent adhérent participe à la vie de la structure et aux activités proposées, parmi lesquelles l'éveil musical, animé par Karine qui joue du ukulélé, et des séances axées sur le bien-être

de l'enfant, grâce à la formation en snoezelen d'Aline. Des intervenants extérieurs sont régulièrement invités, et les enfants prennent part aux rencontres organisées à Viterne par le relais de la petite enfance de Moselle et Madon. ■



Karine Carré et Aline Dezest sont installées à Viterne depuis le 19 novembre.





La gestion du gymnase du lycée sera assurée par la communauté de communes

Le conseil municipal s'est réuni le 5 février 2025 et a adopté sept délibérations portant sur des sujets variés.

Les élus ont validé la prise en charge du contrôle des extincteurs pour l'année 2024, bénéficiant d'une participation financière de 144,25 € de l'assurance Groupama. Une convention a également été approuvée entre la commune et la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Concernant le recensement de la population mené par

l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le conseil a décidé d'allouer l'indemnité complémentaire de l'Enquête famille aux agents concernés, soit 332,25 € chacun.

Les élus ont aussi autorisé la signature d'une convention avec la société UEM pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, moyennant une redevance annuelle.

Sur le plan sportif, la gestion du gymnase du lycée de Pont-Saint-Vincent a été transférée à la communauté de communes

Moselle et Madon, impliquant un ajustement de l'attribution de compensation de Pont-Saint-Vincent à hauteur de 17 850 €.

Enfin, deux projets fonciers ont été approuvés. La cession des terrains du secteur Beauséjour à l'Établissement public foncier du Grand Est (EPFGE) a été validée pour un montant de 138 939 € TTC. De plus, le conseil a autorisé la signature de l'avenant 3 de la convention relative au projet Jardinot, associant l'EPFGE, la communauté de communes Moselle et Madon et la commune. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PONT-SAINT-VINCENT

Travaux, emploi et éducation : les décisions du conseil

Lors du conseil municipal, les élus ont adopté douze délibérations concernant divers projets, recrutements et financements.

Parmi les décisions prises, le transfert de la gestion du gymnase du lycée La Tournelle a été validé, avec une adaptation de l'attribution de compensation fixée à 17 850 €. Pour les travaux sylvicoles de 2025, le conseil municipal a approuvé le programme proposé par l'Office national des forêts (ONF) pour un montant de 5 020,69 € TTC.

Dans le domaine de l'emploi, plusieurs créations de postes

ont été actées. Six emplois non permanents seront ouverts pour le recrutement d'animateurs en contrat d'engagement éducatif dans le cadre des vacances et des chantiers jeunes de 2025. Un poste d'adjointe d'animation à temps complet a été validé pour assurer les activités périscolaires, l'aide à la cantine et l'entretien de la salle multi-activités. Un poste d'agente territoriale spécialisée des écoles maternelles sera également créé afin d'assurer l'encadrement des enfants et l'assistance aux enseignants. Par ailleurs, un emploi permanent de rédactrice, exerçant les fonctions de secrétaire gé-

nérale de mairie, sera mis en place à compter du 1^{er} mars 2025 pour assurer la gestion administrative des communes de moins de 2 000 habitants.

Enfin, l'organisation d'un séjour scolaire du 5 au 7 mai au centre de loisirs et d'animations multiples d'Art-sur-Meurthe a été validée pour 38 élèves. Le coût total de 6 026 € sera réparti entre les familles (1 664,77 €, modulé selon cinq tranches de quotient familial), l'école (1 408,40 €) et la mairie (2 952,83 €). ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—BAINVILLE-SUR-MADON

Création d'aires de fitness et de bornes de recharge électrique

► Le conseil municipal valide le projet de création d'aires de fitness (équipements sportifs de proximité) et le plan de financement, les demandes de subventions à DETR et à l'ANS.

Ce projet se composera d'une plateforme de 195 m² avec des agrès de fitness, step, échelles, vélo ; et une autre plateforme dédiée au « street workout » avec une structure pour faire de la musculation.

Suivra une autre installation au square Louis-Dupont avec une structure légère adaptée aux personnes âgées. Ainsi qu'une structure sur la placette à l'entrée du lotissement des Jardins du Madon. Le projet est annoncé à 57 932 €.

► Le conseil valide la convention d'occupation du domaine public pour le déploiement et

l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides avec la société UEM pour une durée de 15 ans. Les bornes seront installées sur le parking derrière l'église et sur le parking des logements « Castor et Polux » pour une installation prévue en juin.

► Le conseil valide la convention de partenariat avec la CDG54 d'un montant de 150 € pour le montage d'un dossier d'indemnisation chômage d'une employée de la commune.

► Le conseil valide la suppression de la redevance de superposition de corps dans le règlement du cimetière.

► Catherine Leclère présente le programme des travaux syl-

vicoles de l'ONF pour un montant 10 000 €.

► Le conseil prend acte du transfert de la gestion du gymnase du lycée le Tournelle de Pont-Saint-Vincent à la CCMM.

► Le maire informe le conseil de la future mise en location de terrains communaux agricoles, parcelle ZD2 et ZE 145.

► Le maire informe de l'étude du transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public. Il s'agit du chemin des co-teaux, en prévision de l'enquête publique. La société MP2i va évaluer l'état de la voirie actuelle.

► Joël Dron a présenté un projet de délégation du service périscolaire à l'association des Francas. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

Nouvelle école, vente de l'ancien atelier municipal : les élus ont décidé

Le dernier conseil municipal avait quatre points à l'ordre du jour, dont le projet de future école qui a suscité près d'une heure de débats.

Le premier point abordé concernait le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de **future école élémentaire**. Prévue à l'angle des rues Pintier et du Val Fleurion, elle est censée remplacer les deux écoles existantes. Mais le projet suscite des réserves chez les élus de l'opposition, qui réclament un report de trois mois. Le temps qu'une étude compare son coût avec celui de la réhabilitation de l'une des deux écoles élémentaires existantes, qui pourrait elle aussi accueillir l'ensemble des écoliers du primaire de la commune.

Le maire a défendu le choix de la municipalité, estimant que la décision a été prise après réflexion et qu'il est temps d'avancer dans le processus qui reste long. Un jury devra être constitué, qui aura d'abord à sélectionner trois propositions d'architectes,

avant d'en retenir une. Les deux projets non choisis seront toutefois indemnisés à hauteur de 19 000 € chacun.

Malgré les oppositions et une abstention, le conseil valide le lancement du concours.

► **Vente de l'ancien atelier municipal**, situé rue de la Fontaine. Désormais inutilisé, ce bâtiment sera mis aux enchères à partir de 40 000 €. L'opposition s'abstient, critiquant la cession d'un bien communal.

► Sur la question de la **prévoyance des fonctionnaires**, la commune, déjà adhérente à un contrat garantissant une compensation en cas d'arrêt maladie à demi-traitement, mandate à l'unanimité le Centre de Gestion pour obtenir les meilleures conditions tarifaires pour la période 2026-2031. Dès 2026, toutes

les collectivités devront souscrire une telle garantie pour leurs agents.

► Enfin, le conseil prolonge unanimement d'un an la ligne de trésorerie de 200 000 €, souscrite notamment pour l'**achat du terrain Moine**. Après le vote du budget annuel de la commune, elle sera convertie en emprunt, permettant de réduire les coûts d'intérêts. ■



L'ancien atelier municipal, situé au 75 rue de la Fontaine, sera mis en vente aux enchères pour un prix de départ de 40 000 €.

